



BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE :

Nom : Activité : Nombre de salariés : ...
Adresse : Code postal : Ville :
N°SIRET : N°TVA :
Nom et Prénom du RESPONSABLE : Fonctions :
Tél. : Fax : Mail :

PARTICIPANTS :

Noms :	Prénoms :	Fonctions :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

La société souhaite inscrire le(s) stagiaire(s) au module de formation suivant :

OPE01	Intitulé : THERMOGRAPHIE INFRAROUGE APPLIQUEE AU BATIMENT	Date ⁽¹⁾ : / /
--------------	--	----------------------------------

⁽¹⁾ Consulter le calendrier des sessions et reportez ci-dessus la date à laquelle vous souhaitez inscrire votre(vos) stagiaire(s).

COUT H.T. par personne (Déjeuners inclus) : 450 €
TVA (19,6%) : 88,2 €
COUT TTC par personne : 538,2 €

Pour une tarification de groupe (mini 3 personnes) ou entreprise, nous contacter.

Au moins 15 jours avant l'événement, merci de nous retourner ce bulletin et le règlement à : MAXANN 2960 bis route d'Auch 82000 Montauban Fax: 05.63.20.62.17	Date : Mention « Bon pour accord » suivi du cachet de la société et de la signature du responsable :
---	---

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales d'inscription et de participation inscrites au verso du présent bulletin.

Attention : même si vous disposez d'un organisme de financement, votre inscription doit être impérativement accompagnée du règlement de la formation (chèque du montant T.T.C)



BULLETIN D'INSCRIPTION

Conditions générales d'inscription et de participation

INSCRIPTION :

Pour vous inscrire, veuillez nous retourner :

- Le présent bulletin d'inscription rempli et signé par votre entreprise
- accompagné du chèque bancaire de règlement du solde (chèque du montant T.T.C.)

Votre inscription ne sera validée comme définitive qu'après réception de ces 2 éléments.

Les frais d'inscription incluent la formation, la documentation, le ou les déjeuners et les pauses café. Le nombre de participants est volontairement limité, afin de garantir le meilleur déroulement de nos formations et d'assurer le suivi individuel de chaque stagiaire. Il est donc recommandé de s'inscrire au plus tôt.

En cas de prise en charge de la formation par un OPCA (Organisme gestionnaire des fonds de formation) ou autre organisme ou association agissant dans le domaine de l'emploi, nous vous remercions de traiter directement avec votre organisme.

Il revient à votre entreprise de s'assurer auprès de son OPCA que les fonds sont effectivement disponibles et de vous informer des modalités de prise en charge.

CONVOCATION et CONVENTION :

Après réception des éléments de l'inscription, vous recevrez une convocation précisant les horaires, la convention de stage par stagiaire inscrit et les informations pratiques (plans d'accès, liste d'hôtels...).

ANNULATION :

Toute inscription non formellement annulée (par courrier ou fax) 8 jours avant le début du stage est considérée comme définitive. Les substitutions sont acceptées à tout moment.

MAXANN se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages programmés. Dans ce cas les participants sont informés dans les meilleurs délais. Si la session ne peut avoir lieu, les frais de participation seront remboursés intégralement.